

Discipline : Français / EMC

Classe ou niveau : Lycée / seconde générale

Domaines : 1. Informations et données

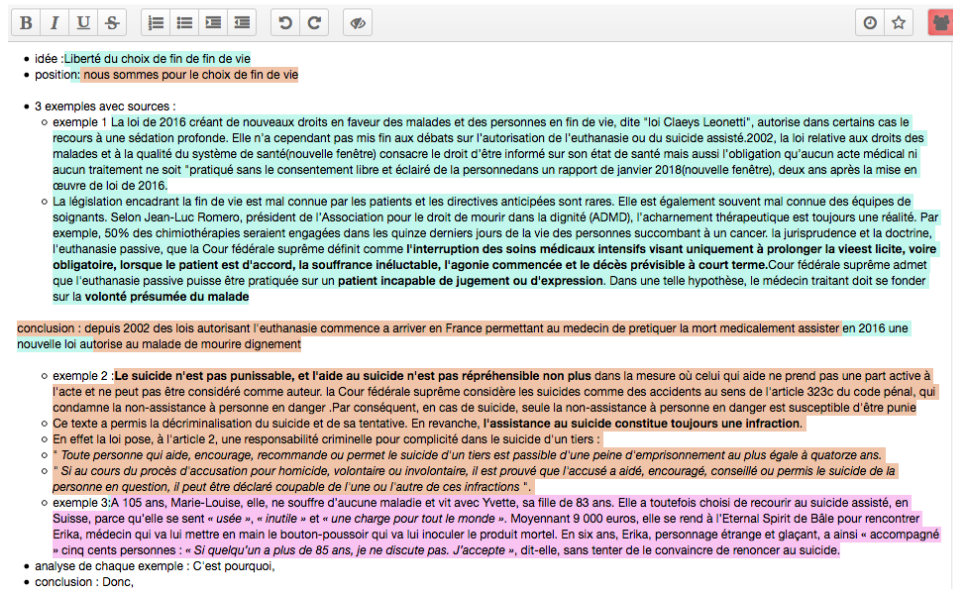
Compétences : 1.1. Mener une recherche ou une veille d'information

Niveau du cadre de référence des compétences numérique : Niveaux 3 et 4

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Préparation d'un débat argumenté, en EMC et français, dans le cadre du thème sur les libertés. Collecte des arguments pertinents par rapport à la question posée et leur reformulation.

EMC liberté fin de vie POUR



B I U S [Liste] [Table] [Image] [Undo] [Redo] [Share]

- idée : Liberté du choix de fin de vie
- position: nous sommes pour le choix de fin de vie
- 3 exemples avec sources :
 - exemple 1 La loi de 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, dite "loi Claeys Leonetti", autorise dans certains cas le recours à une sédation profonde. Elle n'a cependant pas mis fin aux débats sur l'autorisation de l'euthanasie ou du suicide assisté. 2002, la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (nouvelle fenêtre) consacre le droit d'être informé sur son état de santé mais aussi l'obligation qu'aucun acte médical ni aucun traitement ne soit "praticué sans le consentement libre et éclairé de la personne dans un rapport de janvier 2018 (nouvelle fenêtre), deux ans après la mise en œuvre de loi de 2016.
 - La législation encadrant la fin de vie est mal connue par les patients et les directives anticipées sont rares. Elle est également souvent mal connue des équipes de soignants. Selon Jean-Luc Romero, président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), l'acharnement thérapeutique est toujours une réalité. Par exemple, 50% des chimiothérapies seraient engagées dans les quinze derniers jours de la vie des personnes succombant à un cancer, la jurisprudence et la doctrine, l'euthanasie passive, que la Cour fédérale suprême définit comme l'interruption des soins médicaux intensifs visant uniquement à prolonger la vie est licite, voire obligatoire, lorsque le patient est d'accord, la souffrance inéluctable, l'agonie commencée et le décès prévisible à court terme. Cour fédérale suprême admet que l'euthanasie passive puisse être pratiquée sur un patient incapable de jugement ou d'expression. Dans une telle hypothèse, le médecin traitant doit se fonder sur la volonté présumée du malade

conclusion : depuis 2002 des lois autorisant l'euthanasie commence à arriver en France permettant au medecin de pretiquer la mort medecalement assister en 2016 une nouvelle loi autorise au malade de mourir dignement

- exemple 2 .Le suicide n'est pas punissable, et l'aide au suicide n'est pas répréhensible non plus dans la mesure où celui qui aide ne prend pas une part active à l'acte et ne peut pas être considéré comme auteur. la Cour fédérale suprême considère les suicides comme des accidents au sens de l'article 323c du code pénal, qui condamne la non-assistance à personne en danger .Par conséquent, en cas de suicide, seule la non-assistance à personne en danger est susceptible d'être punie
- Ce texte a permis la décriminalisation du suicide et de sa tentative. En revanche, l'assistance au suicide constitue toujours une infraction.
- En effet la loi pose, à l'article 2, une responsabilité criminelle pour complicité dans le suicide d'un tiers :
- " Toute personne qui aide, encourage, recommande ou permet le suicide d'un tiers est passible d'une peine d'emprisonnement au plus égale à quatorze ans.
- " Si au cours du procès d'accusation pour homicide, volontaire ou involontaire, il est prouvé que l'accusé a aidé, encouragé, conseillé ou permis le suicide de la personne en question, il peut être déclaré coupable de l'une ou l'autre de ces infractions ".
- exemple 3: A 105 ans, Marie-Louise, elle, ne souffre d'aucune maladie et vit avec Yvette, sa fille de 83 ans. Elle a toutefois choisi de recourir au suicide assisté, en Suisse, parce qu'elle se sent « usée », « inutile » et « une charge pour tout le monde ». Moyennant 9 000 euros, elle se rend à l'Eternal Spirit de Bâle pour rencontrer Erika, médecin qui va lui mettre en main le bouton-poussoir qui va lui inoculer le produit mortel. En six ans, Erika, personnage étrange et glaçant, a ainsi « accompagné » cinq cents personnes : « Si quelqu'un a plus de 85 ans, je ne discute pas. J'accepte », dit-elle, sans tenter de le convaincre de renoncer au suicide.

- analyse de chaque exemple : C'est pourquoi,
- conclusion : Donc,

OUTILS UTILISÉS DOMAINE(S)

- Navigateur web (plus spécifiquement Firefox pour l'intégration de Pocket)
- Accès réservé du lycée à [Europresse](#), mais on peut aussi passer par des recherches sur les sites des journaux
- [Pocket](#) (service en ligne de sauvegarde des articles, des vidéos et des pages)
- Pad (hébergé par l'ENT ou pas) pour l'écriture collaborative

LES ETAPES DE L'ACTIVITÉ

Séance 1

1. Choix et préparation d'un sujet de discussion.
2. Recherche d'informations
 1. Rappels méthodologiques des différents outils de recherche sur le web.
 2. Présentation de Pocket et ouverture d'un compte gratuit par chaque élève et configuration du navigateur.
2. Recherche des documents variés (texte, vidéo, images, statistiques, etc...) sur le web et [Europresse](#) pour obtenir un corpus d'une trentaine de documents comprenant des idées et des exemples pour répondre favorablement et défavorablement.
3. Sélection des documents à montrer pour appuyer son argumentation, ajout dans Pocket et lecture des documents.

Séance 2

1. Recherche, sélection avec Pocket d'au moins 12 documents de 3 natures différentes.
2. Lecture, compréhension, annotations et analyses des idées en rapport avec le sujet.
3. *A faire : Remplir un tableau à 3 colonnes (noms, ressources favorables et défavorables) avec les articles sélectionnés chez tous les élèves du groupe.*

Séance 3

1. Présentation des tableaux élaborés par chaque élève au groupe et échanges.
2. Mise en commun des idées et des exemples sur un pad (ENT) en 2 parties : arguments favorables et défavorables.

Consignes :

1. Chaque élève inscrit toutes les idées et ou exemples validés
 2. Ensuite, il co-construit l'argumentaire avec son groupe.
 3. Enfin, le groupe expose à la classe ce qui manque méthodologiquement pour nous préparer à la discussion sur chaque argument (moral, social, politique, philosophique, religieux, économique, pragmatique, esthétique, etc.).
3. Échanges sur la pertinence et la validité des propositions.

Séance 4

1. Confrontation des arguments avec ceux qui s'y opposent.
2. Remplissage collectif du tableau de confrontation des arguments (mise en commun à l'aide du vidéo-projecteur).
3. Rédaction individuelle d'un paragraphe argumenté reprenant un des arguments validés dans un traitement de texte.

Séance 5

1. Reprise des paragraphes argumentés et améliorations.
2. Remplissage collectif du tableau préparatoire du débat après lecture et validation des paragraphes argumentés.
3. Elaboration des arguments manquants en binômes en réinvestissant les recherches mises en commun et le pad des séances précédentes.
4. *A faire : individuellement, rédiger un paragraphe argumenté en rapport avec les arguments manquants dans le tableau récapitulatif.*

Séance 6 : débat filmé

1. Lecture et évaluation des paragraphes préparés.
2. Préparation du débat.
 1. Répartition des rôles durant le débat :
 - Le président du débat et son adjoint répartiront la parole, veilleront à ce que tous les participants s'expriment etc. Ils présenteront le débat et concluront.
 - Les participants sont assis dans deux camps opposés.
 2. Rôles techniques : preneur de vue, script (on mis en place). Les vérificateurs sont chargés dans un coin de la classe, d'apporter des précisions sur ce qui est en train de se dire : chiffres, pourcentages etc.
3. Répétition des débats.
4. Filmage des débats : les élèves vont tour à tour soutenir puis réfuter la thèse.
5. Visionnage des débats : cela a permis au groupe de revenir « à froid » sur le fond et la forme de ce qui a été dit. Les élèves peuvent se voir, comprendre leurs tics de langage, le non-respect des consignes ou les prises de paroles bien argumentées.